

## CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2016

L'an deux mil seize, le six octobre, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de ses délibérations sous la présidence de Monsieur Claude RUAUD, Maire de Le Minihic sur Rance.

Etaient présents : M. RUAUD, Mmes BRION, ALLÉE,  
Mmes CHAMPOLLION, GRAVELEAU, HOUZÉ-ROZÉ,  
M. DELAHAIE, DOUET, RIVÉ, ROLLAND

Absents excusés : Mme CHOLOU donnant pouvoir à Mme HOUZÉ-ROZÉ  
M. DABROWSKI donnant pouvoir à M. DOUET  
M. JAN  
M. MOREAU donnant pouvoir à Mme ALLÉE

Absent : M. LEMASSON

Secrétaire : Mme GRAVELEAU

---

Le compte rendu de la séance du 21 juillet 2016 n'appelant aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

### **Délibération n° 2016-051 : Construction du bâtiment périscolaire – Demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Commune Côte d'Emeraude**

La Communauté de Communes Côte d'Emeraude a prévu pour son mandat 2014 – 2020 une enveloppe globale de 1 622 907 € au titre des fonds de concours destinés aux communes membres pour leurs dépenses d'investissement relatives à la construction, la réhabilitation ou l'acquisition d'un équipement, celui-ci ne devant pas être incompatible avec un projet ou une action communautaire. Ainsi la commune de Le Minihic sur Rance s'est vue attribuée une somme de 46 189 €.

La construction du bâtiment périscolaire est en cours d'achèvement. Le montant des travaux s'élève à 565 870 € hors taxes, honoraires maîtrise d'œuvre et études compris.

La commune a bénéficié de 2 subventions :

- Le plan de relance économique départemental : 147 700 €
- DETR : 170 248 €

Soit 56,18% du coût des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de solliciter le versement de la totalité du fonds de concours de la CCCE attribué à la commune pour la réalisation de cet investissement, soit 46 189 €.

### **Délibération n° 2016-052 : Construction des ateliers municipaux – validation de l'APD, du plan de financement et demande de subvention**

Monsieur le Maire présente le projet de construction des futurs ateliers municipaux qui en au stade de l'APD.

Cette construction va se situer dans le prolongement du bâtiment actuel qui est à ce jour non conforme aux règles d'hygiène et de sécurité pour le personnel.

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE  
COMMUNE DE LE MINIHIC SUR RANCE

Il s'agit d'édifier un bâtiment bardé en bois avec une toiture double pente couverte en ardoise. L'enveloppe financière des travaux a été fixée à 350 000 € hors taxes. Le planning pourrait être le suivant :

- Deuxième quinzaine d'octobre : lancement de l'appel d'offre
- Deuxième quinzaine de novembre : ouverture des plis
- Première quinzaine de décembre : présentation des lots attribués au conseil et signature des marchés.
- Début janvier démarches administratives concernant la demande de subvention DETR
- 2eme trimestre 2017 : début des travaux

Le plan de financement prévisionnel du projet est fixé comme suit :

DEPENSES H.T.		RECETTES	
Marchés de travaux	350 000,00	Subventions réserve parlementaire (Sénat & Assemblée Nationale) sollicitées	77 200,00
Maîtrise d'œuvre	25 900,00	Subvention DETR sollicitée à 40% (dépenses plafonnées à 300 000 € HT)	120 000,00
Coordonnateur SPS	1 715,00	Autofinancement	188 605,00
Contrôleur technique	3 490,00		
Etudes de sols	2 200,00		
Divers dont annonces	2 500,00		
Total	<b>385 805,00</b>	Total	<b>385 805,00</b>

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide le projet APD présenté
- Valide le plan de financement présenté
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire auprès du Sénat et de l'Assemblée Nationale